

Rapport n°7

Attribuzione di una sovvenzione per à a Société Nationale des Sauveteurs en Mer (SNSM), stazione di Bastia à u titulu di u 2025

Attribution d'une subvention à la Société Nationale des Sauveteurs en Mer (SNSM), station de Bastia au titre de l'année 2025

La station SNSM (Société Nationale des Sauveteurs en Mer) de Bastia a été créée en 1888. Elle assure des activités de sauvetage en mer reconnues d'utilité publique depuis 1970, grâce à des sauveteurs tous bénévoles. Son secteur d'intervention s'étend de Brandu à Lucciana sur 40 km de littoral et comprend notamment les ports de plaisance du Vieux-Port et du port de Toga.

En 2024, en Corse, la SNSM a secouru 28 personnes dont 3 en urgence vitale lors de 15 interventions de secours en mer.

Le fonctionnement des stations SNSM (opérations de secours, entretien de la vedette et des équipements, formation...) repose sur les dons et subventions.

Par courrier en date du 13 février 2025, la SNSM sollicite une participation financière de notre collectivité afin de maintenir son niveau opérationnel de secours en mer. La formation et le fonctionnement de la station de Bastia reposent principalement sur la générosité des plaisanciers des entreprises et des collectivités locales de leur secteur d'intervention.

Compte tenu de la zone d'intervention du navire, de l'importance de son action et du caractère d'intérêt général qu'elle revêt, il est proposé d'octroyer à la station SNSM une subvention de fonctionnement de 2 000 €.

En conséquence, il est proposé :

- D'octroyer une subvention de 2 000 € à la station SNSM (Société Nationale des Sauveteurs en Mer) de Bastia.
- D'inscrire les crédits au budget primitif 2025.

SYNTHESE

Ce rapport propose l'attribution d'une subvention de 2 000 € à la station SNSM de Bastia pour l'année 2025 afin de soutenir ses activités de sauvetage en mer. Cette station, créée en 1888, repose sur des bénévoles et intervient sur 40 km de littoral, ayant secouru 28 personnes en 2024. Son financement dépend des dons et aides publiques, justifiant la demande de soutien auprès de la collectivité.